



OUEST

Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Rennes, le 12 février 2018.

Communiqué de presse

Le Ministère de l'Agriculture coupe une nouvelle fois l'herbe sous le pied des éleveurs

En 2015, Stéphane LE FOLL avait profité de la nouvelle réforme de la PAC pour élaborer un plan protéine pour l'Agriculture française. Des aides couplées ont alors été mises en place pour encourager les cultures de légumineuses, de protéagineux et d'oléagineux. L'une de ces mesures concerne les éleveurs car elle prime l'implantation de prairies à condition qu'elle comporte une majorité de légumineuses. Cette mesure incitative est accordée pour 3 ans et constitue un véritable encouragement à l'autonomie des élevages par la production d'herbe.

Son succès croissant est toutefois suspendu à une décision déconcertante du Ministère de l'Agriculture. Une instruction du 2 janvier 2018 remettrait en cause ce soutien couplé à partir de l'année 2018, conformément à un audit de la Commission européenne.

Une telle suppression pourrait conduire à casser la stratégie gagnante qui vise à l'autonomie en protéine, l'indépendance vis à vis des engrais et des pesticides et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les départements d'élevage de l'Ouest de la France sont hautement concernés. Les éleveurs bretons pourraient y perdre entre 5 et 7 m €. L'impact sur les exploitations serait considérable. Exemple : un éleveur en système herbager qui cultive 50 ha de prairies temporaires et qui les renouvelle tous les 5 ans déclare environ 10 ha de prairies implantées par an. Il pouvait donc escompter 30 ha d'aides couplées x 250 € soit 7 500 € par an.

La suppression brutale de cette aide pourrait lourdement pénaliser les fermes qui ont fait le choix, ces 3 dernières années, de renouveler leurs prairies avec des mélanges majoritairement pourvus en légumineuses.

Quant à eux, les producteurs d'oléagineux, de céréales en mélange avec des protéagineux et les producteurs de luzerne en pur (principalement en vue de la déshydratation) vont continuer à bénéficier de ces mesures. Les éleveurs vont faire les frais d'un redéploiement des aides du 1er pilier au profit des grandes cultures.

Il devient insupportable de subir des règles du jeu qui changent systématiquement au beau milieu de la partie.

Une nouvelle fois, Stéphane TRAVERT, semble lâcher les éleveurs comme il l'a fait en bloquant la surprime aux 52 premiers has et comme il tente de le faire en excluant les producteurs bio de l'aide au maintien.

A l'heure, où un plan de 5 mds d'€ est en train d'être élaboré pour l'agriculture, **nous demandons que la France maintienne dès 2018 et sur ses fonds propres le soutien couplé aux légumineuses en mélange avec des graminées.** Il en va de la lisibilité du message que le gouvernement veut délivrer à ses éleveurs et de la cohérence avec les orientations des Etats Généraux de l'Alimentation.

Pour contacts :

- Jean-Marc THOMAS, porte parole Bretagne : 06.77.86.36.96
- Mathieu COURGEAU, porte-parole Pays de Loire : 06.76.52.28.71